

Contre l'inféme
C 121

399 403 617
U.S.

59-33 17

TRIBUNAL de COMMERCE
de VALENCIENNES

ASSEMBLEE DU 30 AVRIL 2005 dépôt n° 2009 du 14/11/2005

R.C.S. VALENCIENNES

N° Réf. : 948358

L'an deux mil cinq, le trente avril à dix huit heures, les Associés de la société VALEM, société à responsabilité limitée au capital de 60 979 euros, se sont réunis au siège social à Valenciennes 98, rue de Famars en Assemblée Ordinaire sur convocation faite conformément aux statuts.

Etaient présents :

- La SA Pressings du Nord 98, rue de Famars, titulaire de 40 parts, représentée par Monsieur Georges GUILLAUME, son Président du conseil de surveillance, dûment mandaté.
- Mme CARLIER Brigitte, invitée

L'Assemblée est présidée par Madame Pascale NOEL gérante.

Le gérant constate que les associés présents représentent plus de la moitié des Actionnaires ; il rappelle l'ordre du jour à savoir :

- Approbation du rapport spécial de la gérance
- Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2004
- Quitus de la gérance
- Affectation du résultat
- Questions diverses

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion
- le rapport spécial de la gérance
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

La discussion est ouverte, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

BC
MN

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée approuve le rapport spécial de la gérance tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés pouvant prendre la parole.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils ont été présentés et donne quitus au gérant pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

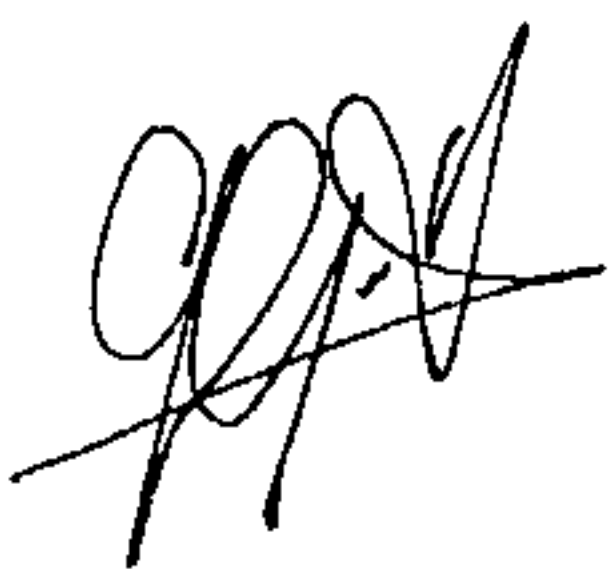
L'Assemblée décide d'affecter en report à nouveau la totalité du résultat soit 12 786 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame NOEL déclare souhaiter être déchargée de son mandat de gérante et propose à l'assemblée de nommer à sa place Madame CARLIER Brigitte

A l'unanimité, l'Assemblée décide de nommer Madame CARLIER Brigitte, demeurant à RAISMES, 85 Rue du Grand Jardin, gérante de la société VALEM. Madame CARLIER disposant de tous les pouvoirs comme cité à l'article 16 des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix huit heures trente et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Gérant et les Associés présents.



Bon pour acceptation du
mandat de gérante

